



## **PROCES VERBAL du Conseil Municipal** **Du 20 mars 2026**

**Le 20 mars** deux mil vingt-six à **vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **16 mars 2026**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Présents : 14**

LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, BELLIER Fabien, CHERBONNEL Ellen, DUCOIN Julie, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, HANNY Magalie, JUDON Patrice, LEGRAND Sabrina, LEGUEDE Nathalie, LENAIN Nicolas, LOINARD Mickaël, TERRIER David.

**Absent excusé : 1**

HAKIMI Mehdi

**Pouvoir : 1**

HAKIMI Mehdi donne pouvoir à DUCOIN Julie.

**Secrétaire de séance** : CHERBONNEL Ellen

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour**

- Election du maire,
- Fixation du nombre des adjoints,
- Election des adjoints,
- Lecture et remise de la charte de l' élu local.

\*\*\*\*\*

*Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 mars 2026.*

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.  
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal*

## CREATION POSTES D'ADJOINTS

DEL2026\_024

Mr Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du CGCT, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Mr Le Maire rappelle par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal et sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Vaiges, un effectif maximum de 4 adjoints.

Mr Le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote au bulletin secret, dont les résultats sont :

Votants : 14

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

**DECIDE** la création de **TROIS** postes d'adjoints.

Conseil Municipal

- ✓ Jeudi 26 mars à 20h30.
- ✓ Jeudi 30 avril à 20h30.
- ✓ Jeudi 4 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance à 21 heures 05 minutes.

**Le Secrétaire de séance,**  
CHERBONNEL Ellen



**M. Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE.



*Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20 mars 2026.*

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.  
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal*